



Médecin salarié ou employeur : 7 réflexes d'organisation

Volet 14 - Médecin salarié, indépendant ou employeur · Sentinelle terrain

Bases juridiques pour le quotidien du médecin · Version août 2026

Objectif — Déclencher les bonnes vérifications avant qu'une situation banale ne devienne un problème juridique, clinique ou administratif.

Les réflexes

STATUT — Savoir si l'on agit comme salarié, indépendant, associé ou employeur.

AUTONOMIE — Une instruction organisationnelle ne remplace pas le jugement médical.

CONTRAT — Clarifier tâches, responsabilités et circuits de décision.

DOSSIER — Prévoir la continuité et la conservation des dossiers lors d'un changement de structure.

EMPLOYEUR — Intégrer les règles de droit du travail lorsque le cabinet engage du personnel.

PROTECTION — Repérer les régimes particuliers liés notamment aux jeunes, à la grossesse ou à l'allaitement.

TRACE — Documenter les décisions organisationnelles qui ont un impact clinique ou professionnel.

STOP immédiat si...

- la direction impose une décision clinique uniquement pour un objectif économique.
- un changement de cabinet laisse les dossiers sans solution claire.
- personne ne sait qui est l'employeur réel.
- une règle de protection du personnel est traitée comme une faveur facultative.

Formule JurisMedX — La blouse ne remplace pas le contrat ; le contrat ne remplace pas le jugement médical.

Source de référence

Volet 14 · ASSM/FMH, Guide pratique, chap. 10.

Repère : déclinaison pédagogique du volet principal ; vérifier le cadre cantonal, institutionnel et clinique avant utilisation opérationnelle.